

Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 188 (2022)

Artikel: Mormont III : archéo-anthropologie du Mormont : (Eclépens et la Sarraz, Canton de Vaud) : fouilles 2006-2011
Autor: Moinat, Patrick / Perréard Lopreno, Geneviève / Brunetti, Caroline
Kapitel: 12: Anthropophagie
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068404>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

12. ANTHROPOPHAGIE

« Non-lieu et fins de non-recevoir

... Dans l'histoire de notre discipline [anthropologie...] des revirements significatifs sont aisément perceptibles. En résumé, il en ressort trois grandes phases. D'abord, durant la seconde moitié du XIX^e siècle, l'anthropologie et la préhistoire prennent leur élan dans une débauche de notes et de rapports concernant les pratiques anthropophagiques des peuples primitifs. En France, cette frénésie s'interrompt assez soudainement à l'approche de la Première Guerre Mondiale et c'est un silence presque total qui lui succède. Le renversement est trop spectaculaire pour ne pas signifier une autocensure qui devient rapidement une sorte de tabou tacitement admis. L'Allemagne, dans son époque sinistre, résiste à ce trait et, à un moindre degré, les États-Unis. Le discours sur le cannibalisme est dès lors monopolisé par des voyageurs avides de procurer à un large public des sensations fortes, tandis que les ethnologues se drapent dans une pudeur muette: la littérature portant sur la Nouvelle-Guinée jusque dans les années 80 en fut l'illustration la plus saisissante.

Certes, cette opinion n'a pas totalement disparu aujourd'hui, mais le mur du silence généré par l'ethnographie s'est effrité Outre-Atlantique dans les années 70 à l'occasion de la discussion sur les causes nutritionnelles ou culturelles des sacrifices aztèques (Harner 1977; Harris 1979; Shalins 1979) au cours de laquelle l'anthropophagie, apparemment débarrassée de son intimité avec l'évolutionnisme de jadis, fut réhabilitée comme cible théorique: tout en conservant son statut de pratique extrême, elle rejoignit la confrontation nature/culture. ...»

Guille-Escuret 2000, p.185-186

« Hérodote, les Androphages et les Amazones.

Il est difficile d'éluder le grand ancêtre. Hérodote mentionne plusieurs peuples qui se livrent à l'anthropophagie. Chez les Scythes, la pratique est occasionnelle et très restreinte: « tout Scythe qui tue pour la première fois boit du sang de sa victime » (IV, 64). Vers l'Orient, les Massagètes sacrifient et mangent en même temps ceux qui ont atteint l'extrême vieillesse et du bétail (I, 216), mais, contrairement aux Padéens qui vivent en Inde, ils ne vont pas jusqu'à dévorer les malades (III, 99). Enfin, loin au nord, juste avant le désert absolu, sont les Androphages, sans justice et sans lois (IV, 18, 106).

Les cannibales sont donc des nomades situés aux confins du monde connu: hormis l'absorption du sang du premier vaincu par les Scythes (dont l'ethnographie a livré ailleurs des cas homologues), aucune information n'échappe à ce qu'on peut attendre d'un sédentaire « civilisé ». La consommation de chair humaine équivaut à une sauvagerie extrême associée à l'absence d'une véritable organisation sociale. Curieusement, le seul détail qui mérite à cet égard de retenir notre attention est livré à propos du légendaire miroir féminin des guerriers pillards, les Amazones: Hérodote déclare en effet que, chez les Sauromates (issus d'un groupe d'Amazones), « une fille ne se marie pas avant d'avoir tué un ennemi » (IV, 117) et il est improbable que cette idée d'accès au statut d'adulte par le meurtre, attestée à notre époque chez les chasseurs de tête indonésiens et océaniens (cannibales ou non), soit entièrement déductible de l'imagination xénophobe d'une Hellène. Un peuple exclusivement composé de femmes guerrières est un fantasme compréhensible dans le cadre d'une domination masculine effrénée, mais le fait de lui attribuer une telle institution suggère une connaissance de cette forme étrange de violence. »

Guille-Escuret 2000, p.189

Parmi les hypothèses répondant aux faits mis en évidence par la fouille des fosses du Mormont, la consommation de chair humaine reste toujours en bonne place. Dans cette optique, il convient de revenir sur l'hypothèse a vu le jour et pourquoi elle a été privilégiée avant d'être reléguée au second plan.

Le premier fait observé a été la mise en évidence des corps incomplets et des ensembles anatomiques. Jusque-là, aucun argument ne permettait d'envisager une quelconque anthropophagie, la piste «sépulcrale» ou plus précisément celle de dépôts «bizarres» ou exceptionnels hors des nécropoles traditionnelles, restait la seule interprétation envisagée. L'observation de portions de corps a permis d'ouvrir le champ des hypothèses. Il devenait évident que des corps étaient manipulés, récupérés en vue d'un dépôt secondaire, voire découpés. L'analyse des traces montre que la découpe est difficilement envisageable, puisque les corps incomplets ou les ensembles en connexion anatomique n'ont livré que peu d'indices d'une pratique allant dans le sens d'un prélèvement sur des corps frais.

La fouille des dépôts de restes animaux a ensuite mis en évidence la présence d'os longs et de fragments de crânes humains dans des amas que l'étude de la faune place parmi les rejets de consommation. Cette découverte occupe une place centrale dans la naissance d'une réflexion sur la consommation de viande humaine.

La poursuite des découvertes se place non plus sur la fouille, mais au lavage et au tri des ossements. Lors de la détermination des restes animaux, des os humains étaient régulièrement retrouvés dans les amas de faune, certains étant porteurs de traces.

Enfin, le retour sur le terrain en 2008 a permis la mise au jour des restes de la fosse 422: deux corps incomplets faiblement brûlés qui, dans le contexte de la fouille, ont été accueillis comme une nouvelle «évidence» d'une consommation de viande humaine. L'analyse fine de ce dépôt montre que ce n'est certainement pas le cas, mais il faut bien considérer que c'est la seule erreur d'interprétation qui soit intervenue au niveau des données de terrain. La suite a montré que ces corps brûlés sont plus vraisemblablement les restes d'un feu englobant violent et de courte durée, mais ces troncs de corps posent tout de même le problème de la parfaite similitude des traces de feu. Il n'est pas très satisfaisant de constater qu'un feu, même contrôlé, arrive à une pareille concordance au niveau des restes osseux conservés et de la situation des traces de feu. Que l'on se tourne vers la médecine légale ou vers l'expérimentation archéologique, tous les spécialistes de ce genre d'observations conviendront du fait qu'on ne maîtrise pas ce qui se passe dans un bûcher

ou un feu accidentel et que la chute d'un amas de bois ou la présence de vent changent parfois radicalement les résultats de la combustion. Les observations du Mormont restent, à notre sens, inexpliquées sur ce point précis. On ne peut évacuer complètement l'idée d'une préparation des corps ou d'un démembrement partiel avant passage sur le feu.

Cette erreur mise à part, il reste à expliquer pourquoi des ossements humains se retrouvent au milieu de restes de consommation courante ou de restes de banquet pour reprendre l'hypothèse la plus communément admise. La piste de l'anthropophagie n'est donc pas tout à fait enterrée.

Un autre aspect qu'il convient d'aborder ici est la question de l'usage des textes anciens et de l'ethnologie. Nous retiendrons trois «courants» différents.

«NÉGATIONNISTES»

On trouve de nombreux exemples d'auteurs qui nient simplement la question d'une consommation de viande humaine. Ils partent du principe que ni l'archéologie ni l'ethnologie ne disposent de témoignages directs et avérés de cette consommation. Prouver le cannibalisme archéologiquement revient à trouver des traces de mâchement par des dents humaines sur des os humains ou à faire la preuve par des analyses d'un passage de chair humaine dans des plats utilisés pour la consommation courante¹⁷⁰. Ces preuves n'existent pas actuellement.

De la même manière, on peut nier les textes et prétendre qu'un témoignage indirect n'est pas digne de foi. C'est valable aussi bien pour les écrits ethnologiques que pour les textes anciens. Nous ne partageons pas du tout cette position et nous pensons au contraire que l'archéologie a déjà montré qu'elle permettait parfois de confirmer des récits anciens. Le premier exemple est donné par la découverte des têtes coupées. Dans un premier temps, les textes relatant la prise de trophées et la suspension de têtes humaines au cou d'un cheval ou sur une façade étaient rangés avec les autres, à savoir dans les écrits qu'il fallait connaître, mais qui résultaient plus d'une propagande antigauloise que de la réalité des faits. La découverte de têtes coupées et de corps sans tête constitue une preuve archéologique que plus personne ne peut nier et qui a contribué à réhabiliter une partie des textes antiques. Un second exemple nous est donné par les observations d'une remarquable précision

170 Ricard et Brunaux 2009.

réalisées à Corent (Veyre-Menton, Puy-de-Dôme), qui réhabilite un texte de Poseidonios d'Apamée concernant les festins arvernes¹⁷¹. On peut se demander pourquoi ces confirmations de sources écrites ne concernent que des exemples précis et qu'on refuse de reconsidérer l'ensemble des sources. Pourquoi valide-t-on un texte sur les têtes, mais pas celui qui parle de la consommation de chair humaine? La réponse à cette question est, sans doute, dans le lien que l'on peut faire entre un texte et les faits archéologiques. Lorsque ce lien est établi, on valide le texte et dans le cas contraire, on le laisse «en suspens», dans le champ tellement confortable et rassurant des «probables».

«LITTÉRAIRES»

Un deuxième courant peut être qualifié de littéraire ou plus simplement d'archéologues qui ont pour base de connaissance les textes anciens et qui n'hésitent pas à les utiliser. Sans se prononcer sur la véracité des faits, on étudie les textes dans leur contexte ancien, cherchant à comprendre les articulations du discours pour en retirer un savoir ou une philosophie du passé. On peut aussi lire ces textes et rechercher dans les faits archéologiques connus une confirmation des écrits, ce qui est plausible ou au contraire, ce qui est en désaccord avec les découvertes archéologiques.

Cette approche est plus satisfaisante, parce qu'elle part d'observations ou de faits positifs (les Gaulois font ceci et cela...), mais elle a le désavantage de ne pas prendre suffisamment en compte la spécificité d'un gisement archéologique et de son étude. Elle se place à un niveau interprétatif qui ne tient plus compte du contexte des faits archéologiques. Elle compare une hypothèse finale déduite des faits archéologiques à un texte. Poussée à l'extrême, cette démarche a le risque de chercher à «arranger» les faits, comme dans le cadre de notre première analyse de la fosse 422. Partant du principe qu'un texte et une partie des faits archéologiques sont concordants, on propose une restitution ou une mise en scène qui lie les faits et les textes. Les exemples de ce type ne manquent pas, exposition de corps sans tête pour le sanctuaire de Ribemont, cuisson de viande humaine au Mormont...

«ATTENTISTES»

Une dernière démarche peut être observée. Elle consiste à rappeler la teneur des textes tout en annonçant que ce sont des témoignages anachroniques et exogènes par rapport aux observations archéologiques. Parfois les récits sont plus anciens que les faits avec lesquels on veut les comparer ou, le plus souvent, les textes sont plus récents ou résultent de copies de documents anciens inaccessibles. On en vient tout naturellement à rappeler qu'il ne faut pas en tenir compte et que rien n'est démontré et utilisable.

On privilégie donc les faits archéologiques, on décrit ce que l'on a trouvé et on refuse d'établir la relation entre les textes et les faits. On attend de nouvelles découvertes ou le cas rarissime pour lequel les faits archéologiques colleront parfaitement aux textes et où l'on pourra dire «vous voyez, c'est exactement ça». On peut espérer ce cas de figure, il s'est produit pour les têtes coupées ou pour les «*frasques du chef gaulois Luern*»¹⁷², mais il est bien improbable qu'il se reproduise assez régulièrement au regard de la complexité humaine et de la réalité archéologique qui veut qu'on ne découvre qu'un très faible pourcentage des faits du passé. Il y aura donc toujours des zones d'ombres et des faits non démontrés.

Cette dernière démarche nous paraît finalement très discutable, parce que rappeler les textes en demandant de ne pas en tenir compte et travailler sur la base de la seule archéologie n'a jamais empêché l'esprit du chercheur ou de celui qui prend connaissance de ses travaux de faire le lien entre les deux sources. Dans ce cadre, rien n'est démontré, mais on en vient tout de même à reconnaître plus ou moins implicitement la véracité ou l'usage des textes sans avoir eu besoin de faire une quelconque démonstration et, surtout, sans avoir explicité les liens que l'on retient entre les textes et les observations archéologiques.

Il n'y a finalement qu'une seule façon de sortir de l'impasse de ces trois démarches et d'arriver à une bonne explicitation du discours. Elle nous est fournie par les réflexions menées en archéologie théorique et elle prône la création de plusieurs bases de faits (les textes, les traces, les observations de terrain, etc.). Ce ne sont pas les textes «contre» les faits archéologiques, mais une prise en compte de tous les arguments à un même niveau qui permettra de restituer une histoire «plausible», de formuler un discours et d'explicité les liens entre les différents faits. Une partie de la base de

171 Poux et Foucras 2008.

172 Poux et Foucras 2008, p.181.

données sera confirmée et viendra renforcer les hypothèses; tout ou partie de cette même base sera contredite par de nouvelles découvertes et nécessitera une reprise d'ensemble avec la formulation d'un nouveau discours. En d'autres termes, nous voulons considérer à la fois les faits et les textes sur un même plan pour tenter de mieux comprendre ce qui a pu se passer au Mormont et expliciter le plus simplement possible les liens établis entre ces différentes bases de faits.

12.1. BASE DES TEXTES

Trois textes relatent une possible anthropophagie à l'époque gauloise:

- Discours de Critognatos transcrit dans la guerre des Gaules, livre 7, 77.

«... Mais je ne crois pas devoir passer sous silence le discours de Critognatos, à cause de sa cruauté singulière et sacrilège. Ce personnage, issu d'une grande famille arverne et jouissant d'un grand prestige, parla en ces termes: «Je ne dirais rien de l'opinion de ceux qui parlent de reddition, mot dont ils voilent le plus honteux esclavage; j'estime que ceux-ci ne doivent pas être considérés comme des citoyens et ne méritent pas de faire partie du conseil. Je ne veux avoir à faire qu'à ceux qui sont pour la sortie, dessein dans lequel il vous semble à tous reconnaître le souvenir de l'antique vertu gauloise. Mais non, c'est lâcheté et non pas vertu, que de ne pouvoir supporter quelque temps la disette. Aller au-devant de la mort, c'est d'un courage plus commun que de supporter la souffrance patiemment. Et pourtant, je me rangerais à cet avis – tant je respecte l'autorité de ceux qui la préconisent – s'il ne s'agissait d'aventurer que nos existences; mais en prenant une décision, nous devons tourner nos regards vers la Gaule entière, que nous avons appelée à notre secours. De quel cœur pensez-vous qu'ils combattront, quand en un même lieu auront péri quatre-vingt mille hommes de leurs familles, de leur sang, et qu'ils seront forcés de livrer bataille presque sur leurs cadavres? Ne frustrez pas de votre appui ces hommes qui ont fait le sacrifice de leur vie pour vous sauver, et n'allez pas, par manque de sens et de réflexion, ou par défaut de courage, courber la Gaule entière sous le joug d'une servitude éternelle. Est-ce que vous doutez de leur loyauté et de leur fidélité, parce qu'ils ne sont pas arrivés au jour dit? Eh quoi! Pensez-vous donc que ce soit pour leur plaisir que les Romains s'exercent chaque jour là-bas, dans les retranchements de la zone extérieure? Si vous ne pouvez, tout accès vers nous leur étant fermé, apprendre par leurs messagers que l'arrivée des nôtres est proche, ayez-en pour témoins les Romains eux-mêmes: car c'est la terreur de cet événement qui les fait travailler nuit et jour à leurs fortifications. Qu'est-ce donc que je conseille? Faire ce que nos ancêtres ont fait dans la guerre qui n'était nullement comparable à celle-ci, une guerre des Cimbres et des Teutons: obligés de s'enfermer dans leurs villes et pressés

comme nous par la disette, ils ont fait servir à la prolongation de leurs existences ceux qui, trop âgés, étaient des bouches inutiles, et ils ne se sont point rendus. N'y eût-il pas ce précédent, je trouverais beau néanmoins que pour la liberté nous prenions l'initiative d'une telle conduite et en légions l'exemple à nos descendants. Car en quoi cette guerre-là ressemblait-elle à celle d'aujourd'hui? Les Cimbres ont ravagé la Gaule et y ont déchaîné un grand fléau: du moins un moment est venu où ils ont quitté notre sol pour aller dans d'autres contrées; ils nous ont laissé notre droit, nos lois, nos champs, notre indépendance. Mais les Romains que cherchent-ils? Que veulent-ils? C'est l'envie qui les inspire: lorsqu'ils savent qu'une nation est glorieuse et ses armes puissantes, ils rêvent de s'installer dans ses campagnes et au cœur de ses cités, de lui imposer pour toujours le joug de l'esclavage. Jamais ils n'ont fait la guerre autrement... »»

L'invasion des Cimbres se situe entre 123 et 103 av. J.-C.¹⁷³, il s'agit d'un épisode qui se situe au début de la fourchette chronologique correspondant à l'occupation du Mormont. Le texte relate que les assiégés ont fait servir ceux qui étaient trop âgés pour combattre. C'est un discours de seconde main, un chef romain relate le discours d'un noble arverne rapportant des faits plus anciens.

- Diodore de Sicile, livre V, XXXII

...Chez les Gaulois, les femmes sont presque de la même taille que les hommes, avec lesquels elles rivalisent en courage. Les enfants, à leur naissance, ont en général les cheveux blancs, qui prennent avec l'âge la couleur de ceux de leurs pères. Les peuplades qui habitent au nord, dans le voisinage de la Scythie, sont très sauvages. Il y en a, dit-on, qui mangent des hommes, comme font aussi les Bretons qui habitent l'Iris. Ces peuples, devenus fameux par leur courage et par leur férocité, ont, selon quelques auteurs, ravagé jadis toute l'Asie. Ils portaient alors le nom de Cimmériens, et, peu de temps après, on les a appelés par corruption Cimbres...

Diodore de Sicile est un contemporain de César, il a vécu deux générations après l'abandon du Mormont. La mention de cannibalisme est évasive et évoque probablement aussi l'épopée des Cimbres.

- Pline l'Ancien, histoire naturelle XXX. IV, 13, deuxième moitié du 1^{er} s. apr. J.-C.

En tout cas, les Gaules en ont été possédées (de magie), et qui plus est jusqu'à notre époque. En effet, c'est le principat de l'empereur Tibère qui fit disparaître les druides et toutes sortes de devins et de médecins. Mais pourquoi rappellerais-je ces choses à propos d'un art qui a traversé l'océan et s'est transporté là où il n'y a plus de nature? Aujourd'hui la Bretagne hébétée célèbre la magie dans

173 Demougeot 1978; Luginbühl 2014.

de telles cérémonies qu'elle pourrait passer pour l'avoir donnée aux Perses. Ainsi dans le monde entier, bien que toujours en discordance ou s'ignorant les uns les autres, tous s'étaient mis d'accord sur la magie et l'on ne peut suffisamment estimer combien on est redevable aux Romains qui ont supprimé ces monstruosité selon lesquelles tuer un homme est la chose la plus religieuse et le manger est vraiment excellent pour la santé.

12.2. FAITS ARCHÉOLOGIQUES

Parmi les observations archéologiques, nous retiendrons une série de manifestations qui, si elles n'ont pas valeur de preuve, vont dans le sens d'un traitement précis et systématique des restes humains. La première est en relation directe avec la préparation ou la consommation de chair humaine.

12.2.1. ASSOCIATION D'OS HUMAINS ET ANIMAUX DANS DES REJETS DE CONSOMMATION

À sept reprises, des niveaux de dépôt comportent des associations de restes animaux divers, de céramiques fragmentées et d'un ou plusieurs os humains, crânes ou os longs. C'est l'étude de la faune qui permet d'interpréter ces couches : on y trouve des restes avec des traces discrètes de feu, des traces de découpe, des séries de côtes ou des évidences de boucherie. Ces ensembles sont considérés comme des «rejets de consommation», à savoir des dépôts correspondant à des restes de banquets et/ou aux déchets de leur préparation¹⁷⁴. La céramique comprend majoritairement des plats ou des récipients de service et on y trouve sporadiquement des restes humains sous forme d'un tibia isolé ou de fragments divers : côtes, vertèbres, fragments de crânes. Deux interprétations sont également possibles. La première est de considérer ces niveaux de dépôt comme des poubelles contenant les reliefs de plusieurs activités qui se trouveraient regroupées en un même lieu, sorte de fosse «dépotoirs». La seconde est de prendre en compte les caractéristiques générales du site pour constater qu'il ne s'agit pas d'une poubelle, mais bien d'un dépôt d'offrandes, dans le cas présent des restes de banquets.

C'est cette seconde hypothèse qui nous semble la plus plausible. Si elle est confirmée, alors la présence de restes humains doit être considérée comme la preuve d'une consommation de viande humaine. L'échantillon

des fosses livrant de tels restes n'est pas important et les os humains occupent une place très marginale dans ces compositions ce qui nous pousse à envisager une consommation contrôlée, probablement soumise à des règles strictes et finalement peu fréquente.

12.2.2. TRACES DE DÉCOUPE SUR DES OS HUMAINS

La présence de traces sur les ossements humains est un second aspect qu'il convient de discuter. Nous ne parlerons pas des crânes qui, comme l'indiquent les textes, font l'objet d'un soin tout à fait particulier. Que sait-on des autres ossements ?

Parmi les traces incontestables, on rencontre essentiellement des coups violents et parfois répétés sur des diaphyses d'os longs, fémurs et tibias. Ces coups peuvent être considérés comme des preuves de violences guerrières, de coupes ou de démembrement au tranchet. Une autre forme de trace très fréquente est celle laissée par les carnivores et dans une moindre mesure par des rongeurs. Elles nous indiquent que les os restent sans doute accessibles pendant des temps assez longs pour être nettoyés par toutes sortes d'animaux : cochons, chiens ou oiseaux s'attaquant à la chair ou aux os et rongeurs s'attaquant à la nature minérale de l'os. Ces traces peuvent intervenir sur de l'os frais encore pourvu de chairs et comestible ou correspondre à une étape tardive très postérieure à la décomposition des corps. Reste que cette fenêtre de temps permet d'envisager un mâchement des os par des chiens directement pendant ou après un banquet. On ne s'offusque pas d'une telle proposition lorsque l'ensemble est uniquement constitué de faune, pourquoi devrait-on faire une distinction lorsque ces mêmes assemblages contiennent de l'os humain ?

Le dernier type de trace repéré sur les ossements humains peut être associé à de la découpe. Il s'agit soit de petites stries fines et rectilignes laissées par le passage d'une lame, soit de traces plus marquées sur l'os et qui se situent dans des zones en relation avec la désarticulation. Au Mormont, ces traces sont présentes sur la partie proximale et distale d'une diaphyse d'humérus et sur la face latérale d'un tibia. Dans ce dernier cas, soit on admet qu'il y a eu un coup violent tranchant la fibula pour s'arrêter contre le tibia, soit on doit admettre que la séparation du tibia et de la fibula était déjà effective avant de réaliser cette trace. On a là des preuves directes d'un démembrement ou d'une découpe visant à séparer l'os de la chair. À Acy-Romance, une patella présente des traces de découpe sur la face articulaire, soit entre

174 Méniel 2014; Poux et Foucras 2008.

la rotule et le fémur, alors qu'un fémur présente également une trace sur le col que l'on peut associer à une désarticulation.

On peut donc considérer que le démembrement de corps humains est attesté par des traces visant directement à séparer des articulations (épaule, genou, hanche), mais rien n'indique qu'il s'agit d'une pratique liée à la consommation de la viande.

12.2.3. REJETS IMPROPRES À LA CONSOMMATION ET REJETS DE CONSOMMATION

On peut également établir une analogie dans l'interprétation des vestiges osseux. Les études de faune font régulièrement la distinction entre des rejets impropres à la consommation, composés de l'extrémité non charnue des membres, des os des extrémités ou de certains crânes et des restes culinaires caractérisés par un choix précis d'espèces, par la présence de traces de découpe et par des portions squelettiques correspondant à une sélection des parties charnues: cuisses, épaules ou gigots. L'analogie avec les restes humains du Mormont est une nouvelle fois évidente, puisque nous avons des ossements porteurs de traces, des restes osseux correspondants aux plus grands groupes musculaires humains (cuisse, fesse et épaule) et des absences qui touchent essentiellement les os du tronc et des extrémités. On parlera d'un faciès ou de rejet de consommation lorsqu'on étudie la faune, mais on évoquera un culte ou une action symbolique et/ou guerrière lorsqu'il s'agit de restes humains¹⁷⁵... Ne convient-il pas là aussi d'accorder les critères et d'admettre que la consommation de viande humaine entre aussi dans le champ des possibles?

12.2.4. TRACES DE FEU

Il existe, hors des découvertes de la fosse 422, deux os avec de légères traces de feu, sur un fémur et une mandibule du Mormont (fosses 26 et 83) et sur de nombreux os d'Acy-Romance, de Manching et de Bâle-Gasfabrik.

Ces traces sont une nouvelle fois très difficiles à interpréter. De nombreux textes mentionnent le recours au feu dans des formes très différentes de manipulations des corps humains: sacrifices, immolation de victime, enterrement de prisonniers de droit commun ou de serviteurs dans le cadre de cérémonies d'accompagnement.

Il n'est donc pas possible de dire si ces traces sont effectivement associées à une cuisson de viande. On doit simplement constater qu'elles sont très limitées et qu'elles n'atteignent pas ou très rarement des températures supérieures à 350 ou 400°C. Il ne s'agit certainement pas d'incinération, la fréquence et la localisation des traces sur les crânes et les extrémités des os longs sont des critères qui vont dans le sens d'une systématique et pas d'une action aléatoire. On peut actuellement proposer deux réponses à ces observations. La première est le recours à un feu englobant qui s'attaque de façon systématique à des points précis comme les poignets, les coudes, les genoux ou la face et le sommet du crâne. La seconde est d'envisager une cuisson ou un feu de faible intensité, car certaines atteintes sont trop limitées et ne correspondent pas à celles qui sont laissées par un feu englobant. Nous pensons notamment aux traces repérées sur les crânes ou les fragments d'os longs d'Acy-Romance ou de la Gasfabrik à Bâle.

12.2.5. SITUATION ANALOGUE DES TRACES DE DÉCOUPE ENTRE UN CAS DE CANNIBALISME DE SURVIE ET LES OBSERVATIONS DU MORMONT

Comme nous avons tenté de le montrer, il existe une certaine analogie entre la découpe de corps humains dans le cadre d'un cannibalisme de survie et la situation des traces sur les os isolés du Mormont. Pour valider cette proposition, il faut admettre que les traces de coups tranchants ne sont pas le fait d'actes de guerre, mais d'une utilisation du tranchet ou d'un couteau lourd à des fins de découpe ou de démembrement. Ce point mériterait d'être étudié plus en détail, mais à la suite de F. Poplin, nous pensons qu'il convient aussi d'envisager la découpe au tranchet plutôt que d'évoquer uniquement l'hypothèse de faits guerriers et de coups tranchants infligés par les armes.

12.2.6. ANTHROPOPHAGIE ?

Le bilan de ce rapide tour d'horizon de quelques critères d'une «anthropophagie gauloise» ne permet pas de mettre en évidence de preuve directe d'une consommation de viande humaine. Par contre, nous pensons que si cette consommation a véritablement eu lieu à la fin de l'âge du Fer, celle-ci a toutes les chances d'avoir pris place dans l'une ou l'autre des cérémonies pratiquées au Mormont. Pour nous, l'association d'os humains et animaux dans des rejets de consommation et hors de

¹⁷⁵ Poux et Foucras 2008; Lange 1983.

contextes guerriers reste l'argument le plus valable d'une telle pratique. Les dénombrements nous montrent qu'elle n'avait rien de systématique et la nature du lieu confirme qu'elle s'inscrivait dans une suite de gestes symboliques ou culturels tout à fait précis. Il ne s'agit en aucun cas d'une consommation régulière et importante, mais au mieux d'un acte symbolique.

La meilleure preuve de ces pratiques reste pour l'instant un important faisceau de présomptions qui lie des textes antiques et des faits archéologiques. Nous avons recensé plus de 39 mentions de «traitements humains» dans des textes antiques, dont 15 dans la guerre des Gaules, allant du sacrifice à la consommation en passant par toutes les formes de manipulations de corps. Autant de descriptions qui, faute de précision, ne peuvent pas être comparées directement avec les faits archéologiques, mais qui sont toutes du domaine du plausible, toutes compatibles avec les traces ou les observations archéologiques. Ces textes nous montrent également que le tabou que l'on voue actuellement au corps humain n'existait pas au 1^{er} siècle avant Jésus-Christ et qu'à l'évidence, comme le signale Georges Guille-Escuret en en-tête de ce chapitre, il reste une certaine autocensure dans l'évocation du cannibalisme...

Les valeurs, comme les hypothèses archéologiques, se transforment avec le temps et l'expérience. Dans ce cadre, il n'est sans doute pas totalement irréaliste d'envisager une ou plusieurs formes d'anthropophagie. Nous pensons avoir explicité assez clairement notre point de vue et les articulations de ce discours, l'avenir nous dira si c'est une fausse piste ou si l'anthropophagie a bel et bien existé chez les peuples occupant notre région, comme nous le pensons à la suite des fouilles du Mormont, mais il s'agit d'une intime conviction et non d'une preuve.

